

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 MARS 2014 A 10 H 00

Présents à la séance : 28

L'An Deux Mil Quatorze, le **30 MARS 2014 A 10 H 00**

Extrait affiché le :
31 Mars 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

2^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme ANDRE Sophie, M. DEMENGE Abel, Mme FLICKER Gisèle, M. SALTZMANN Michel, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme DUPONT Virginie, M. ROMARY Fabrice, Mme RENAUX Anne-Marie, M. PIERRON Joël, Mme STAUB Edith, M. BAUDONNEL David, Mme BOULANGER Annie, M. CHARDIN Denis, Mme LAVAL Christiane, M. GILET Dominique, M. FOUCAL Olivier, Mme DEMAIZIERE Chantal, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, M. JACQUEMIN Gérard, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. BREGEOT Claude.

Objet : Fixation du nombre d'Adjoints.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

N°21/2014

M.TARDIEU François à M. PIERRAT Benoit

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Benoit PIERRAT, venant d'être élu Maire de RAON L'ETAPE, prend la présidence du Conseil Municipal qu'il remercie vivement pour sa confiance.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le nombre maximum d'Adjoints qui peut être décidé librement par le Conseil : 8 conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose l'élection de 7 Adjoints, lui-même se réservant plus particulièrement l'économie, les finances, les grands projets et les relations extérieures.

Le 1^{er} Adjoint, traiterait des Affaires Sociales, de l'insertion socio-professionnelle et des personnes âgées.

Le 2^{ème} Adjoint, aurait en charge les travaux, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement ainsi que la sécurité.

Le 3^{ème} Adjoint, aurait pour attributions la petite enfance, le logement et le handicap.

Le 4^{ème} Adjoint, se chargerait des sports, de l'administration générale, des manifestations patriotiques et des élections.

Le 5^{ème} Adjoint, aurait pour compétences la culture, la communication, les jumelages et les animations loisirs.

Le 6^{ème} Adjoint, prendrait à son compte les affaires scolaires et la jeunesse.

Le 7^{ème} Adjoint, verrait ses responsabilités portées sur le cadre de vie et l'environnement, ainsi que sur le développement durable.

Chaque adjoint aurait délégation générale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix, soit à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer à sept le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de RAON L'ETAPE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,